

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Etablissement français du sang

Décision n° DS 2010-01 du 11 janvier 2010 portant délégation de signature à l'Etablissement français du sang

NOR : SASO1030043S

Le président de l'Etablissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;
Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang ;
Vu la procédure de gestion des services centraux de l'Etablissement français du sang FCT1 ;
Vu la décision n° N 2006-05 du président de l'Etablissement français du sang en date du 22 septembre 2006 nommant M. Jacques BERTOLINO aux fonctions de directeur des affaires financières de l'Etablissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jacques BERTOLINO, directeur des affaires financières de l'Etablissement français du sang, à l'effet de signer, au nom du président de l'Etablissement français du sang et dans la limite de ses attributions, les bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 euros HT et certifier le service fait.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques BERTOLINO, délégation est donnée à Mme Anne-Claire LAMISSE-TORNAMORELL, directrice adjointe des affaires financières, à l'effet de signer, au nom du président de l'Etablissement français du sang et dans la limite de ses attributions, les actes visés à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DS 2009-32 du 28 avril 2009 est abrogée.

Article 4

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, entrera en vigueur le 11 janvier 2010.

Fait à Saint-Denis, le 11 janvier 2010.

Le président,
P^R G. TOBELEM